



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
03.05.2012

Date de la convocation des conseillers:  
03.05.2012

point de l'ordre du jour :  
11A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 11 mai 2012

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns et Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Tonnar, échevin, Maroldt, Wohlfarth et Hansen, conseillers.

## Le Conseil Communal;

Objet: Primes d'astreinte variables allouées à certains employés communaux pour l'exercice 2011.

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires d'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite,

Vu le règlement grand-ducal du 2 octobre 1992 modifiant la réglementation sur les traitements et sur les pensions des fonctionnaires communaux et notamment l'article 19 du règlement du 4 avril 1964 concernant l'allocation de primes d'astreinte à certaines catégories de fonctionnaires,

Vu les propositions du responsable du Centre de vacances Jules Schreiner renseignant les employés entrant en ligne de compte et le nombre exact des heures de travail effectivement prestées et donnant droit à une prime d'astreinte,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Considérant qu'afin de pouvoir établir un décompte correct en matière d'impôt des montants alloués aux différents ayants droit les heures d'astreinte effectuées pendant la nuit, les dimanches et jours fériés sont renseignées séparément,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 7 mai 2012,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après délibération,

d é c i d e  
à l'unanimité

d'allouer pour l'exercice 2011 une prime d'astreinte aux employés communaux ci-après désignés et de la fixer comme suit:

	Nombre d'heures effectuées	Points indiciaires par mois	Points indiciaires par an	
<b>Centre de vacances</b>				
Bertemes Renée	26,00	1,04	12,48	<b>210,66</b>
Bertemes Renée NDF	16,00	0,64	7,68	<b>129,64</b>
Kirchen-Bertemes Francine	26,00	1,04	12,48	<b>210,66</b>
Kirchen-Bertemes Francine NDF	16,00	0,64	7,68	<b>129,64</b>

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal ff,

29.05.2019

Le Bourgmestre,


